

Bulletin provincial



N° 16

2014

16 JUILLET

SOMMAIRE

Page

REPRESENTATION PROVINCIALE

ASBL Hainaut Santé :

- Résolution du Conseil provincial en date du 29 avril 2014 relative au remplacement du Dr Luc BERGHMANS au sein des organes statutaires (CA/AG) et au poste de Vice Président. 646

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Services communaux d'incendie :

- VILLE DE SAINT-GHISLAIN : délibération du Conseil communal du 20 janvier 2014 – approbation – admission au stage d'un officier pompier professionnel. 648
- VILLE DE MONS : délibération du Conseil communal du 16 décembre 2013 – approbation – admission au stage d'un officier pompier professionnel. 648
- VILLE DE MOUSCRON : délibération du Conseil communal du 24 mars 2014 – approbation – nomination définitive après stage dans un grade d'officier pompier professionnel. 649
- VILLE DE MONS : délibération du Conseil communal du 28 avril 2014 – approbation - admission au stage d'un officier pompier professionnel. 649
- VILLE DE CHARLEROI : délibération du Conseil communal du 2 avril 2014 – approbation - promotion d'un officier médecin. 650
- VILLE DE CHARLEROI : délibération du Conseil communal du 2 avril 2014 – approbation - promotion d'un officier pompier professionnel. 650

Audit Interne Provincial

REPRESENTATION PROVINCIALE

—

Objet : Remplacement du Dr Luc BERGHMANS au sein des organes statutaires (CA/AG) et au poste de Vice Président

ASBL Hainaut Santé

—

Mesdames, Messieurs,

L'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

En sa séance du 30 avril 2013, le Conseil provincial avait désigné le Dr Luc Berghmans pour représenter la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'association en tant que membre et administrateur et au poste de Vice Président.

Néanmoins, celui-ci prend sa retraite au 1^{er} avril 2014 et l'ASBL propose son remplacement par Monsieur Michel Demarteau.

Le Collège provincial à l'honneur de soumettre au Conseil provincial la proposition suivante :

- Remplacement du Dr Luc Berghmans par Monsieur Michel Demarteau en tant que représentant de la Province de Hainaut au sein de l'ASBL (CA/AG) et au poste de Vice Président.

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Mons, le 29 avril 2014

Le Directeur Général Provincial,
(S) Patrick MELIS

Le Président,
(S) Gérald MOORTGAT

Objet : Remplacement du Dr Luc BERGHMANS au sein des organes statutaires (CA/AG) et au poste de Vice Président

ASBL Hainaut Santé

Vu l'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation qui précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

Considérant qu'en sa séance du 30 avril 2013, le Conseil provincial avait désigné le Dr Luc Berghmans pour représenter la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'association en tant que membre et administrateur et au poste de Vice Président.

Considérant que l'intéressé prend sa retraite au 1er avril 2014, l'ASBL propose son remplacement par Monsieur Michel Demarteau.

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRETE

- Article 1 : le Conseil provincial décide :

- *De désigner Monsieur Michel Demarteau en tant que représentant de la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'ASBL « Hainaut-Santé » et au poste de Vice Président en remplacement du Dr Luc Berghmans (CA/AG).*

En séance à Mons, le 29 avril 2014

Le Directeur Général Provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

« Soit la résolution en date du 29 avril 2014, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».

Mons, le 27 mai 2014

Le Directeur Général Provincial,
(S)Patrick MELIS

La Présidente,
(S)Charlyne MORETTI

INC/2014/053

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

—

Admission au stage d'un officier pompier professionnel

VILLE DE SAINT-GHISLAIN

—

Par arrêté du 10 mars 2014, j'ai décidé d'approuver la délibération du 20 janvier 2014, par laquelle le Conseil communal de SAINT-GHISLAIN décide d'admettre, dans un stage d'une année, M. O.M. en qualité de sous-lieutenant professionnel au sein du Service local d'incendie.

MONS, le 17 mars 2014

Le Gouverneur,

(s) Tommy LECLERCQ

INC/2014/058

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

—

Admission au stage d'un officier pompier professionnel

VILLE DE MONS

—

Par arrêté du 21 mars 2014, j'ai décidé d'approuver la délibération du 16 décembre 2013, par laquelle le Conseil communal de MONS décide d'admettre, dans un stage d'une année prenant cours le 1^{er} janvier 2014, M. M.D. en qualité de sous-lieutenant professionnel au sein du Service local d'incendie.

MONS, le 7 avril 2014

Le Gouverneur,

(s) Tommy LECLERCQ

INC/2014/081

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

—

Nomination définitive après stage dans un grade d'officier pompier professionnel

VILLE DE MOUSCRON

—

Par arrêté du 16 mai 2014, j'ai décidé d'approuver la délibération du 24 mars 2014, par laquelle le Conseil communal de MOUSCRON décide de nommer, à l'issue d'un stage d'une année prorogé au maximum pour la même durée en séance du 25 novembre 2013, M. M.D. en qualité de sous-lieutenant professionnel à titre définitif au sein du Corps des sapeurs-pompiers de la Ville.

MONS, le 3 juin 2014

Le Gouverneur,

(s) Tommy LECLERCQ

INC/2014/105

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

—

Admission au stage d'un officier pompier professionnel

VILLE DE MONS

—

Par arrêté du 24 juin 2014, le Gouverneur a décidé d'approuver la délibération du 28 avril 2014, par laquelle le Conseil communal de MONS décide, après l'avoir inscrit dans une réserve de recrutement, d'abord valable jusqu'au 31 mai 2014, ensuite jusqu'au 31 juillet 2014, d'admettre, dans un stage d'une année prenant cours le 1^{er} juillet 2014, M. M. A. en qualité de sous-lieutenant professionnel au sein du Service local d'incendie.

MONS, le 8 juillet 2014

Le Gouverneur ff,

(s) Guy BRACAVAL

INC/2014/112

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

—

Promotion d'un officier médecin

VILLE DE CHARLEROI

—

Par arrêté du 26 juin 2014, le Gouverneur a décidé d'approuver la délibération du 2 avril 2014, par laquelle le Conseil communal de CHARLEROI décide de promouvoir, à dater du 1^{er} mai 2014, Mme B. C., lieutenant médecin, dans le grade de capitaine médecin à $\frac{3}{4}$ temps au sein du Service régional d'incendie.

MONS, le 8 juillet 2014

Le Gouverneur ff,

(s) Guy BRACAVAL

INC/2014/116

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

—

Promotion d'un officier pompier professionnel

VILLE DE CHARLEROI

—

Par arrêté du 26 juin 2014, le Gouverneur a décidé d'approuver la délibération du 2 avril 2014, par laquelle le Conseil communal de CHARLEROI décide de promouvoir, à dater du 1^{er} mai 2014, M. J-M. T., sous-lieutenant, dans le grade de lieutenant professionnel au sein du Service régional d'incendie.

MONS, le 8 juillet 2014

Le Gouverneur ff,

(s) Guy BRACAVAL